

Sébastien Nadiras (dir.)

Noms de lieux, noms de personnes La question des sources

Publications des Archives nationales

Réflexions sur la valeur toponymique des pouillés

Sébastien Nadiras

DOI : 10.4000/books.pan.1020
Éditeur : Publications des Archives nationales
Lieu d'édition : Pierrefitte-sur-Seine
Année d'édition : 2018
Date de mise en ligne : 3 mai 2018
Collection : Actes
ISBN électronique : 9791036512308



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

NADIRAS, Sébastien. *Réflexions sur la valeur toponymique des pouillés* In : *Noms de lieux, noms de personnes : La question des sources* [en ligne]. Pierrefitte-sur-Seine : Publications des Archives nationales, 2018 (généré le 17 septembre 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pan/1020>>. ISBN : 9791036512308. DOI : 10.4000/books.pan.1020.

Ce document a été généré automatiquement le 17 septembre 2019.

Réflexions sur la valeur toponymique des pouillés

Sébastien Nadiras

- 1 Les pouillés constituent une typologie documentaire qui n'est pas inconnue des historiens, notamment médiévistes, et des toponymistes¹. Les premiers peuvent trouver dans ces listes de bénéfices ecclésiastiques des éléments relatifs à la géographie et à « l'équipement religieux » des diocèses, les seconds, un gisement important de formes anciennes de noms de lieux, exploitable en particulier grâce à l'entreprise d'édition systématique de ces documents lancée dans les premières années du XX^e siècle par l'historien Auguste Longnon sous les auspices de l'Académie des inscriptions et belles-lettres². Couvrant les neuf dixièmes de la surface du territoire français, y compris donc bien des zones pour lesquelles font défaut les recueils constitués de formes anciennes que sont les dictionnaires topographiques, la collection issue de cette entreprise constitue un important outil de travail pour les toponymistes, au moins comme source d'appoint. C'est à ce titre que cette communication se propose d'évaluer l'apport des pouillés en tant que source des études toponymiques. Plutôt que de procéder à une étude de cas, portant sur un diocèse en particulier, susceptible d'aboutir à des conclusions fiables et précises, mais limitées à une situation particulière et contingente, il a paru préférable, en raison de la masse documentaire concernée, de procéder selon une approche globale, s'efforçant de dégager problèmes et questions, afin de tenter de susciter un regain d'intérêt des chercheurs pour ce type de source – et accessoirement pour le corpus national que constitue la collection de l'Institut. Cette communication se veut donc avant tout un ensemble de remarques et de réflexions.
- 2 La typologie des pouillés est connue et utilisée depuis longtemps par les historiens, eux-mêmes auteurs, ou plutôt compilateurs de pouillés dits « d'historiens », dont l'exemple le plus connu est celui du diocèse de Limoges, par l'abbé Nadaud. Ce n'est toutefois qu'après le lancement de la collection de l'Académie des inscriptions que s'est développée une réflexion critique à leur sujet, *via* notamment les recensions des volumes parus, puis, quelques décennies plus tard, un article de synthèse aussi dense qu'utile du principal continuateur de Longnon, Jacques de Font-Réaulx³. Notre

connaissance de ces documents a en outre été récemment renouvelée par un remarquable article de Bernard Delmaire⁴. L'ensemble de ces travaux tend à relativiser l'importance des pouillés par rapport aux documents comptables, dont ils procèdent le plus souvent.

- 3 L'exploitation de ce type de source par les historiens s'est tout d'abord effectuée dans une perspective de géographie historique – dessein premier de Longnon ; elle s'est ensuite orientée vers l'histoire économique, puis religieuse⁵. Les travaux se fondant principalement sur les pouillés restent toutefois peu nombreux⁶. Les toponymistes, pour leur part, ont fait un usage plus ponctuel de ces documents. À côté des traités et dictionnaires mentionnant les pouillés parmi leurs sources⁷, on citera notamment les travaux consacrés aux vocables et à l'hagiotoponymie – thèmes étroitement liés à l'histoire religieuse⁸. Les considérations portant sur les pouillés en tant que source toponymique sont rares, et généralement négatives : ces documents répertorient les lieux de culte les plus importants, donc déjà connus par ailleurs ; hors contexte urbain, où la nécessité de pouvoir distinguer plusieurs paroisses l'exige, ils ne mentionnent que rarement les vocables des églises⁹.
- 4 La présente communication souhaiterait procéder à une analyse plus approfondie de l'apport des pouillés à la recherche toponymique. Après une évocation des problèmes généraux que posent ces documents, on examinera successivement deux critères : celui des caractéristiques des formes toponymiques qu'ils renferment, considérées isolément, puis celui des relations que ces formes entretiennent entre elles. Chacun de ces points de vue conduira à s'interroger sur la genèse de ce type documentaire. Seront principalement mis à contribution les documents édités dans la collection de l'Académie des inscriptions, qu'il s'agisse de pouillés, d'autres listes bénéficiales, mais aussi de documents synodaux édités à défaut de ces derniers. On privilégiera, sans exclusive toutefois, les documents provenant des diocèses situés au nord de la Loire.

Problèmes généraux

- 5 Les pouillés sont des listes de bénéfices ecclésiastiques établies le plus souvent diocèse par diocèse, majoritairement à partir des XIII^e et XIV^e siècles, sous l'effet notamment du développement de la fiscalité pontificale. Ainsi qu'il a été mentionné, les travaux d'érudition consacrés à ce type documentaire en tant que tel ont conduit à réduire significativement, au sein de la collection qui porte leur nom, le nombre de pouillés *stricto sensu* – définis par convention comme une liste de bénéfices comportant au moins l'indication des patrons. Ils se sont également attachés à préciser leurs relations avec les typologies documentaires voisines, grâce auxquelles les éditeurs de la collection de l'Académie des inscriptions ont suppléé à leur absence dans la plupart des diocèses : comptes de décimes et de procurations d'une part, *taxaciones* fixant l'assiette de ces prélèvements de l'autre. De ces travaux ressort notamment la conclusion que ce sont les pouillés qui procèdent des documents comptables, et non l'inverse : les documents comptables constituent la matière première fondamentale, matière pouvant parfois servir, à la faveur de certaines circonstances (arrivée d'un nouvel évêque, reclassement d'un chartrier, initiative individuelle), et de façon limitée dans l'espace – la moitié Nord de la France pour l'essentiel –, à la réalisation d'un pouillé, document à vocation plus administrative¹⁰. L'expression « liste bénéficiale », due à Jacques de Font-Réaulx, permet de désigner convenablement ce complexe de sources étroitement unies

par des liens organiques tout en étant distinctes les unes des autres (pouillés, comptes, *taxaciones*).

- 6 On rappellera en premier lieu à toutes fins utiles qu'un pouillé recense en toute rigueur des bénéfiques – à savoir des *charges ecclésiastiques* (abbatiate, cure, canonicat) auxquelles sont affectées un revenu régulier – et non pas des lieux. Ainsi, les bénéfiques peuvent parfois être désignés du nom de ceux qui les tiennent et en perçoivent les revenus¹¹. Cependant, concernant les cures, la désignation s'effectue au moyen du nom de la paroisse. Ce sont précisément les listes de paroisses – partie la plus étendue de ces documents – qui offrent le principal intérêt toponymique des pouillés, et seront analysées ici.
- 7 À de très rares exceptions près, les pouillés et les comptes de décimes sont organisés selon un principe géographique, à savoir que les bénéfiques s'y trouvent classés par doyenné (ou archiprêtré). Circonscription fondamentale de l'organisation de l'Église au Moyen Âge, le doyenné était le cadre habituel de la collecte des taxes synodales et autres impositions, comme des visites pastorales. Ainsi, le pouillé ou le compte n'était parfois que la simple réunion des listes élaborées au niveau des doyennés par les doyens ou les collecteurs : certains d'entre eux se composent en effet de listes organisées selon des principes de classement différents selon les doyennés (géographique, alphabétique, etc.), sans souci d'harmonisation globale¹².
- 8 Certaines caractéristiques générales des pouillés et des documents comptables leur étant apparentés en font de prime abord des sources d'exploitation délicate par les historiens comme par les toponymistes. Il n'est pas rare de rencontrer des erreurs dans les listes de paroisses¹³, ni, en regard du nom de telle ou telle d'entre elles, une notule par laquelle l'auteur du pouillé – ou un autre clerc après lui – confesse en ignorer la localisation¹⁴. Les difficultés s'accroissent quand le nom d'une paroisse rangée par erreur dans un doyenné qui n'est pas le sien fait en outre l'objet d'une mélecture complète : la crainte de l'omission d'un bénéfice et de la perte d'un revenu potentiel a ainsi dû contribuer à maintenir dans ces listes bien des noms de paroisses méconnaissables, impossibles à rattacher à leur référent contemporain¹⁵.
- 9 Plus gênant pour le toponymiste, il est difficile de dater précisément un pouillé. En effet, ces documents sont généralement le résultat de compilations de pouillés antérieurs ou de pièces d'archives – notamment des comptes¹⁶. Ils peuvent en outre être complétés ou mis à jour sur de longues périodes. Ainsi relève-t-on dans un pouillé du diocèse d'Albi du début du XIV^e siècle que les paroisses figurant à la fin de certaines listes d'archiprêtres correspondent fréquemment à des villes neuves ou à des chapelles templières, de fondation censément plus récente que les paroisses précédentes¹⁷. À ces particularités propres aux documents eux-mêmes, il faut ajouter les flottements terminologiques de leurs premiers éditeurs : Longnon et ses associés, travaillant rapidement, ont souvent qualifié de « pouillé » ce qui ne l'était pas, et confondu les *taxaciones* avec les comptes qui sont censés en découler.
- 10 Le meilleur exemple de ces difficultés terminologiques et chronologiques est offert par le cas des quatre paroisses, Sainte-Agathe, Saint-Jacques, Saint-Nicolas et Notre-Dame, démembrées au XIII^e siècle de la paroisse primitive d'Aliermont, dans la forêt du même nom au diocèse de Rouen : qualifiées d'églises « extravagantes » et logiquement rejetées à la fin du pouillé de 1240, ces paroisses figurent à leur place respective dans la liste alphabétique des paroisses du doyenné de Longueville au pouillé de 1337, tandis qu'un siècle plus tard, dans le Compte de la débite de 1431, elles se trouvent énumérées

sous le nom de la paroisse primitive d'Aliermont, loin donc des paroisses désignées au moyen d'un hagiotope, classées elles à la lettre S¹⁸. Le document le plus récent, élaboré au xv^e siècle, renvoie ainsi à un état du diocèse plus ancien que le pouillé du début du xiv^e siècle, ce qui s'explique par le fait que ce « compte » de la débite, en cela improprement nommé par son éditeur, n'est en réalité pas un compte mais une compilation de documents d'archives établie à partir d'une base documentaire ancienne¹⁹.

Les formes toponymiques

- 11 Intéressons-nous à présent à la valeur des formes toponymiques présentes dans les pouillés. L'on ne surprendra guère en affirmant que la toponymie des pouillés est une toponymie de « clercs ». Les pouillés et documents apparentés peuvent ainsi, ponctuellement, offrir des hapax constituant autant d'exemples d'une toponymie spécifiquement ecclésiastique. Citons entre autres un *Buisseium Episcopi* pour Boissy-en-Drouais dans le pouillé de Chartres de 1272 ; et dans une taxe synodale du diocèse de Soissons en 1362, *Rosetum regulare* et *Rosellum seculare* pour Grand-Rozoy et Rozet-Saint-Albin, ainsi nommées car il s'agit d'une possession de l'abbaye de Saint-Jean des Vignes pour la première, d'une paroisse à la collation de l'évêque pour la seconde²⁰.
- 12 Surtout, la toponymie des pouillés est majoritairement latine, à une époque où la population ne parle plus latin et où les noms de lieux ne sont plus énoncés dans cette langue. Plus exactement cette toponymie présente-t-elle une vêtue latine par suite de latinisation, *i.e.* adjonction d'une désinence latine à un toponyme roman (ex. : *Changeium*, *Jouvanzeium*...). Les formes purement latines correspondent pour leur part soit à des formes étymologiques, pouvant être approchantes (*Ulterior Portus* pour Le Tréport en 1337²¹) ou bien « pures » (*Rothomagum* pour Ruan, au diocèse de Chartres, dans le pouillé de 1272 et un compte de 1351), soit à des traductions, par équivalence phonétique, du toponyme roman, au moyen de mots latins de sonorité proche. Ces traductions pourraient aisément fournir la matière d'une sorte de bêtisier toponymique : on se contentera de mentionner ici la présence d'adjectifs possessifs (*Curia mei avunculi* pour Courmononcle au diocèse de Sens en 1350, *Suus campus* pour Sonchamp au diocèse de Chartres en 1272²²), ou le cas, fameux, de la paroisse de Vingt-Hanaps, désignée *Viginti Ciphi* dans les trois pouillés du diocèse de Sées des xiv^e et xv^e siècles²³.
- 13 Ajoutons que ce désir de traduction ne verse pas toujours dans la correspondance phonétique « primaire », mais peut se caractériser par une préoccupation sémantique, ainsi qu'en témoigne, au diocèse de Sens, le nom d'Ozouer-le-Repos, traduit en 1350 *Oratorium Absconditum*, le rédacteur du pouillé estimant visiblement que le participe passé *absconditus* rendait mieux le sens « caché, écarté » que *repositus*, forme étymologique pourtant immédiatement disponible²⁴.
- 14 Du reste, le volume représenté par les pouillés et comptes de décimes conservés est tel, de même que la masse de toponymes que renferment certains d'entre eux – autour d'un millier de paroisses pour les diocèses de Chartres et de Rouen –, qu'il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de tirer des conclusions univoques sur « la toponymie des pouillés ». Pour ne prendre qu'un exemple, le pouillé dressé en 1301 pour le diocèse d'Amiens offre une très grande majorité de noms de paroisses en picard (87 %), cela même dans le cas de noms formés sur un appellatif tiré du lexique ecclésiastique

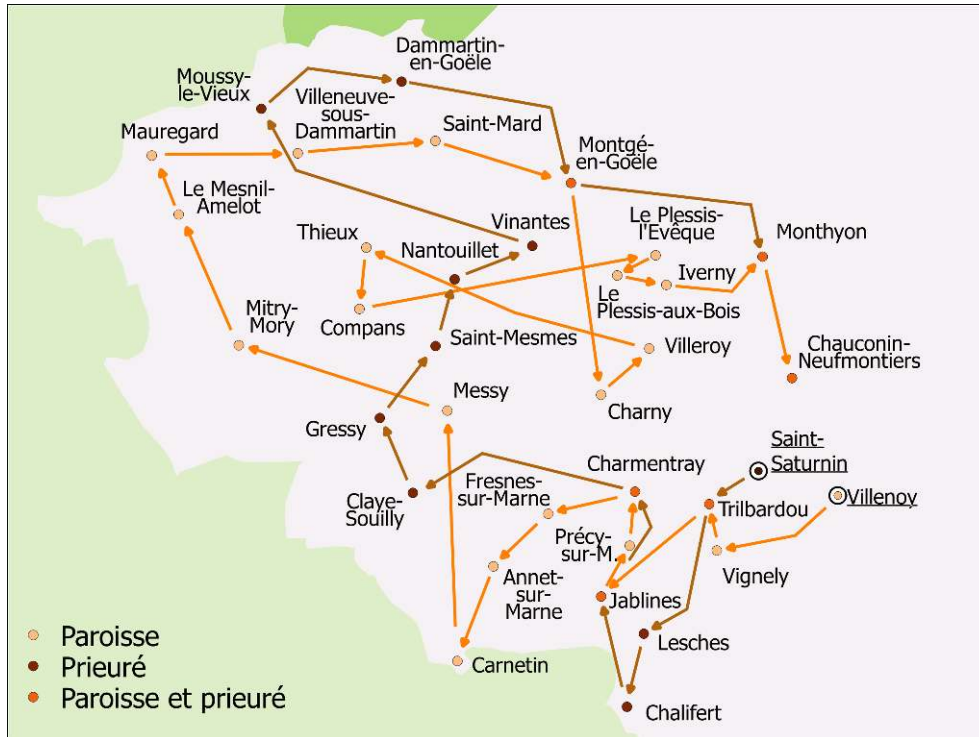
(*moutier*) ; à l'inverse, un compte du trentième levé dans le diocèse de Troyes en 1353 comporte une écrasante majorité de formes latinisées, le nombre de formes vulgaires ne dépassant pas la quinzaine²⁵.

- 15 La masse de cette documentation, sans doute également certain caractère monotone qui est le sien, ne doivent pas faire oublier que chaque liste bénéficiaire a ses particularités et une genèse qui lui est propre, des aspects que la toponymie permet, précisément, d'analyser. Ainsi peut-on déduire de l'homogénéité quasi totale des formes toponymiques (latines, ou plutôt latinisées) du compte troyen de 1353 cité ci-dessus qu'elles résultent d'une entreprise de latinisation systématique imputable à l'auteur ou au rédacteur du compte, entreprise uniformisatrice ayant fait perdre aux toponymes leur graphie originelle. La forte homogénéité du pouillé amiénois de 1301 permet, de même, d'y déceler, plus qu'ailleurs, une nette dimension individuelle du point de vue de la conception et de la réalisation – avec un résultat cette fois bien plus profitable au toponymiste en quête de formes anciennes authentiques.
- 16 D'autres listes bénéficiaires présentent, à l'inverse, du point de vue des formes toponymiques, une très forte hétérogénéité. C'est ainsi que pour des toponymes d'un même doyenné issus en tout ou en partie d'un même étymon, l'on peut voir se côtoyer d'une part formes latines et formes romanes (parfois hybrides), de l'autre formes étymologiques et formes contemporaines simplement rhabillées. Citons pour le pouillé chartrain de 1272, dans le doyenné du Perche, un *Argenvillare* voisinant avec un *Bertonvilier*, et dans le doyenné de Brezolles, un *Donna Petra (super Arvam)* voisinant avec un *Dampna Petra (super Bleviacum)*²⁶. Au sein d'un compte sénonais de 1369-1370, on trouve de même simultanément *Bussisa* et *Boissesia* (Boissise-le-Roi/Boissise-la-Bertrand) dans la liste du doyenné de Melun, *Dominica curte* et *Dimanchevilla* (Courdimanche/Dimancheville) dans celle du doyenné d'Étampes²⁷. La présence, à quelques lignes d'intervalle, de formes aussi disparates ne laisse pas de surprendre : il n'était guère compliqué, pour le rédacteur, de les ramener à une forme commune – étymologique ou latinisée – au moment de l'établissement de ces listes. Un tel état de fait doit s'expliquer par un mode de composition desdites listes procédant de la fidèle retranscription des noms de paroisses figurant sur des pièces de diverses provenances, émanant donc de multiples rédacteurs – par exemple les curés. De tels comptes et pouillés s'apparenteraient donc à un inventaire de pièces – quittances, intitulés de dossiers – dont ils reproduiraient simplement, dans toute leur diversité, les particularités graphiques, et notamment toponymiques.
- 17 Par opposition au compte troyen de 1353 et au pouillé amiénois de 1301, qui portent clairement l'un et l'autre la marque de l'intervention active de leur auteur – que ce soit pour latiniser les noms de paroisse ou pour s'attacher à les énoncer dans la langue vulgaire du temps –, les listes chartraine et sénonaise considérées à l'instant résultent simplement du rassemblement et de la reproduction de formes toponymiques rencontrées dans d'autres sources. Leur rédacteur semble n'y avoir joué qu'un rôle passif. Quant à l'intérêt toponymique de ces types de documents, il est des plus variables : faible dans le cas du compte troyen, fort au contraire dans le cas du pouillé amiénois, il dépend, dans les deux derniers cas, de la valeur que l'on peut accorder aux données offertes par les copies par rapport à celles des originaux²⁸.

Listes géographiques

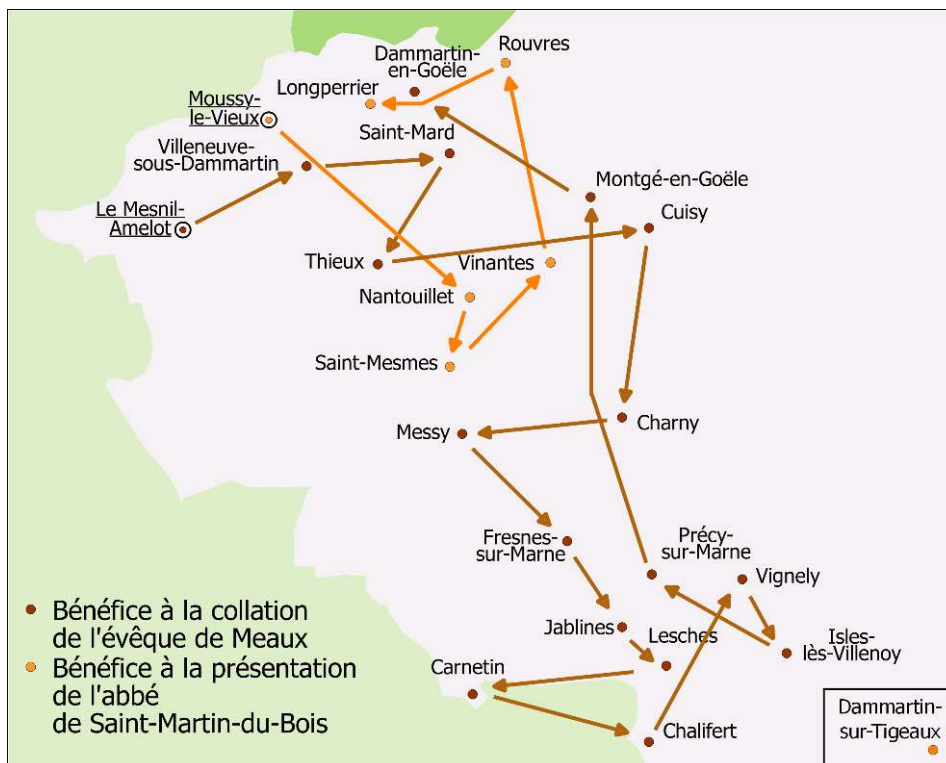
- 18 Venons-en à présent à l'examen de la structure des pouillés, ou plus exactement de leurs listes paroissiales, qui en constituent le principal intérêt toponymique. Ainsi qu'il a déjà été indiqué, la quasi-totalité des pouillés et autres listes bénéficiales est structurée, à un premier niveau, selon une logique spatiale, les bénéfiques et notamment les paroisses étant regroupés par circonscription diocésaine, d'abord par archidiaconé puis par doyenné ou archiprêtré. À l'intérieur de chaque doyenné ou archiprêtré, les systèmes de classement sont ensuite très divers. Certains sont clairement annoncés par des subdivisions : il peut s'agir d'un classement par critère fiscal (solvables, insolvables, exemptés), par patron ou par type de bénéfice (paroisses, prieurés...). Un autre se révèle à l'œil nu, même en l'absence de subdivision : le classement par ordre alphabétique²⁹.
- 19 Dans bien des listes cependant, aucun principe de classement n'est à première vue discernable. On peut parfois supposer que l'ordre d'énumération des bénéfiques est celui, chronologique, des opérations comptables : il donnerait à lire la succession du passage des bénéficiers venus s'acquitter de leur contribution auprès du collecteur³⁰. En toute rigueur cependant, cet « ordre » peut aussi bien n'être que le reflet du vrac des pièces comptables présentes sur le bureau de l'auteur du compte, si celui-ci a procédé sur le mode de l'inventaire de pièces justificatives. Dans d'autres cas, le report des paroisses sur une carte montre qu'elles sont énumérées de proche en proche. La liste bénéficiale est alors le reflet d'un itinéraire de visite ou de collecte (cf. fig. 1).

Fig. 2. Compte du trentième levé en 1353 dans le diocèse de Meaux (doyenné de Dammartin-en-Goële : de Saint-Saturnin/Villenoy à Monthyon/Chauconin)



Source : *PouillésSens*, p. 462-463.

Fig. 3. Pouillé du diocèse de Meaux transcrit en 1513 (doyenné de Dammartin-en-Goële : du Mesnil-Amelot/Moussy à Dammartin/Longperrier)



Source : *PouillésSens*, p. 475-476.

- 21 Des différents types de structuration qui viennent d'être mentionnés, il est évident que le toponymiste ne tirera pas le même profit. Ainsi, une liste de paroisses classées par ordre alphabétique ne présente en tant que telle pas de valeur ajoutée pour celui-ci, ni d'intérêt particulier. Au contraire, une liste reflétant un ordre de visite intéressera tout particulièrement le toponymiste, dans une perspective d'identification des noms de lieux. Penchons-nous dans cette perspective à nouveau sur le compte de la quête levée en 1287 dans le diocèse de Nevers (fig. 1). Dans cette source, l'ensemble des paroisses de l'archiprêtré de Prémery se trouvent énumérées de proche en proche. Deux paroisses de la zone sud-ouest de celui-ci figurent toutefois dans la liste de façon aberrante par rapport à l'itinéraire supposé : Beaumont-la-Ferrière, qui se trouve citée entre Tannay et Saint-Didier, et Giry, qui l'est entre Germenay et Dompierre-sur-Héry. Dans un cas comme dans l'autre, il est difficilement envisageable que le collecteur ait effectué un détour aussi important dans son parcours. Les deux situations sont en vérité différentes. Dans le cas de Beaumont-la-Ferrière, l'éditeur indique qu'il s'agit d'un ajout d'une main du ^{XIV}^e siècle. La place aberrante de ce nom de paroisse dans le compte relève donc de ce que l'on peut qualifier d'« accident documentaire ». Concernant la paroisse de Giry, l'éditeur ne signale aucune particularité de ce genre, mais le fait que le compte de 1287 ait été publié à partir d'une copie (du registre terrier de l'évêché de Nevers) ne permet pas d'exclure un accident documentaire antérieur à cette copie. Quoiqu'il en soit, l'absence d'une telle particularité devrait en toute rigueur conduire le toponymiste consciencieux à mettre en doute l'identification du *Giriacum* proposée par l'éditeur du compte et à chercher s'il n'aurait pas existé aux environs de l'itinéraire une paroisse homonyme ayant disparu sans laisser de trace dans la toponymie majeure actuelle.
- 22 Vérifier les identifications déjà réalisées et permettre d'en effectuer de nouvelles, dans l'esprit des travaux réalisés par Jean-Claude Malsy à partir des chartes du haut Moyen Âge, tel est le principal intérêt offert par les listes bénéficiales organisées selon un principe géographique³¹. Encore faut-il idéalement pouvoir disposer, dans ce but, des documents « originaux » – si cette notion a quelque sens hors contexte diplomatique –, afin de pouvoir distinguer entre accidents documentaires d'une part, identifications discutables de l'autre.
- 23 Il est donc entendu que parmi les pouillés et documents apparentés, les listes à caractère géographique présentent un intérêt particulier pour les recherches toponymiques : la disposition des formes toponymiques les unes par rapport aux autres constitue une donnée exploitable en elle-même, à côté de la valeur, plus ou moins grande, de chaque forme toponymique considérée isolément. Ce type de liste peut-il être assigné à un type documentaire plutôt qu'à un autre – pouillé, compte de décime ou de procuration, *taxacio*, liste synodale –, voire à une aire géographique ou à une période particulière ?
- 24 Il est bien difficile de répondre précisément à cette question. Un survol général de la collection des pouillés et quelques sondages opérés au sein de celle-ci ne permettent pas, en effet, de mettre en évidence de systématisme en la matière. C'est ainsi que la levée d'un impôt du trentième décidée en 1352-1353 dans la province de Sens a donné lieu à des comptes structurés de manière alphabétique ou géographique selon les diocèses³². Dans le cas de la *taxacio* établie dans les années 1360 pour l'ensemble de la province de Reims, on rencontre également des modes de classement différents selon les diocèses³³. À l'évidence, les collecteurs de décimes ou les auteurs de *taxaciones*

avaient entière liberté pour procéder comme ils l'entendaient et ne recevaient pas de consignes sur la façon de dresser leurs listes. Le constat vaut *a fortiori* pour les pouillés au sens strict, ces documents devant le plus souvent leur établissement à des initiatives individuelles, indépendamment de toute campagne de levée de fonds ou autre procédure.

- 25 Essayons malgré cela de tirer quelques – prudentes – conclusions :
- la tendance au reclassement alphabétique paraît limitée au Nord de la France³⁴ ;
 - il ne semble pas y avoir de liste géographique dans les taxes (*taxaciones*) : on y trouve uniquement des listes alphabétiques ou sans ordre apparent, ce qui suggère que ce type documentaire ne découle pas directement d'une visite³⁵ ;
 - les listes synodales (convocations ou comptes) ne comportent pas de liste alphabétique : l'ordre est parfois géographique pour les comptes, hiérarchique pour les convocations, en raison certainement de la dimension rituelle et coutumière des pratiques synodales³⁶.
- 26 À l'exception des *taxaciones*, les listes géographiques peuvent donc se rencontrer dans des pouillés comme dans des comptes, bénéficiaux ou synodaux : chaque document requiert un examen au cas par cas³⁷. Au demeurant, la distinction pouillé/compte n'est guère opérante pour le sujet qui nous occupe : ainsi qu'il a été mentionné plus haut, les comptes d'imposition sont les matériaux le plus souvent utilisés par les chancelleries épiscopales pour la confection des pouillés.
- 27 L'examen du compte de 1353 et celui du pouillé de 1513 pour le diocèse de Meaux (et de quelques autres encore) suggèrent que la réalisation d'une liste bénéficiale est bien souvent affaire de classement, reclassement, mise en ordre d'un matériau. On sait par son éditeur Longnon que le pouillé de 1513 dérive d'un pouillé antérieur à 1407 – dont rien n'interdit de supposer qu'il ait pu lui-même dériver d'un ou plusieurs pouillés encore antérieurs. Il est certain du moins que la base de ce pouillé est constituée de listes de paroisses rangées dans un ordre géographique, au moins deux en l'espèce. Si l'on considère toutefois que leurs points de départ et d'arrivée sont très proches les uns des autres, il est très probable que ces deux listes n'en formaient à l'origine qu'une seule, une liste unique de paroisses résultant de la tournée d'un collecteur, qu'un clerc ayant des préoccupations plus administratives que fiscales aura reclassée par collateur (fig. 3). Le même raisonnement peut être tenu pour le compte de 1353 : plutôt que d'imaginer deux itinéraires parallèles, il faut supposer que les deux listes de paroisses et de prieurés, débutant et aboutissant sensiblement dans la même zone, procèdent d'une unique liste originelle, dont l'auteur du compte aura, au moment de la mise au net, réparti les éléments en fonction de leur type institutionnel (fig. 2).
- 28 On retiendra de ce qui précède que le critère à prendre en compte pour la recherche de listes à caractère géographique dans un pouillé ou autre document apparenté est moins celui du *type* de liste bénéficiale auquel celui-ci ressortit (pouillé, compte) que, là encore, celui de sa *genèse* : pour chacun de ces documents, il convient de déterminer si les listes de bénéfices – et notamment de paroisses – qu'il renferme conservent, malgré les classements et reclassements opérés dans le temps, et parfois l'introduction de plusieurs niveaux de subdivisions internes, les vestiges d'une liste géographique primitive dont il procéderait.
- 29 Les conclusions que l'on peut tirer de ce survol général seront nécessairement limitées. Ainsi qu'il a été indiqué, le volume de ces listes bénéficiales est tel qu'il n'autorise pas à porter de jugement global sur la valeur toponymique des pouillés. Les exemples examinés dans cette étude montrent que certaines de ces listes peuvent offrir des

formes toponymiques proches des formes orales contemporaines tandis que d'autres ont fait l'objet, de la part de leur rédacteur, d'une latinisation parfois systématique. Les premières, qui sont les moins nombreuses, recèlent assurément le plus d'intérêt pour une toponymie à visée étymologique, s'attachant à la détermination de l'étymon d'un nom de lieu à l'aide de formes anciennes aussi authentiques que possible. Les listes offrant des formes toponymiques ayant fait l'objet de latinisations ou de divers types d'interprétation (traduction, étymologie) ne sont toutefois pas sans valeur pour le chercheur dans une perspective d'histoire culturelle et linguistique : elles permettent en effet d'appréhender la conscience linguistique, et plus précisément toponymique, d'une catégorie sociale précise, celle des clercs des chapitres cathédraux³⁸. Des travaux portant sur des régions plus marquées que d'autres par des particularismes linguistiques (breton, picard) ou toponymiques (Normandie) seraient probablement riches d'enseignements à cet égard.

- 30 Les quelques cas étudiés ici ont permis de souligner l'importance de la prise en compte de la genèse des pouillés (et des autres listes bénéficiales) pour l'appréciation de leur valeur en matière toponymique – et plus largement comme document historique. Plusieurs types de genèse ont ainsi pu être distingués : listes bénéficiales issues de listes précédemment constituées, d'une part, listes procédant du regroupement de mentions éparses (inventaire de pièces justificatives par exemple), de l'autre ; listes géographiques, alphabétiques ou chronologiques. L'analyse plus systématique des listes bénéficiales sous cet aspect permettrait d'établir de nouvelles typologies et ferait progresser notre connaissance générale de ces sources. Une telle entreprise, assurément considérable eu égard aux masses documentaires en présence, pourrait toutefois bénéficier de l'apport des technologies numériques : par sa structure et sa mise en forme, la collection des pouillés de l'Académie des inscriptions pourrait se prêter à un projet d'édition électronique comparable à celui dont font l'objet les dictionnaires topographiques départementaux édités par le Comité des travaux historiques et scientifiques. Une telle édition permettrait de mettre au jour de façon automatique, au sein de ces listes, des types de structures et des principes d'organisation, en même temps qu'elle offrirait un état de la toponymie paroissiale de la France à la fin du Moyen Âge.

BIBLIOGRAPHIE

BEAUREPAIRE François de, 1986, *Les noms des communes et anciennes paroisses de la Manche*, Paris, Picard.

BILLY Pierre-Henri, 2011, *Dictionnaire des noms de lieux de la France*, Paris, Errance.

BRUAND Olivier, 2012, « Les fragments de pouillé du diocèse d'Autun des environs de l'an mil : contribution à une réflexion sur l'époque de fixation des cadres paroissiaux », *Bulletin de la Société nationale de Antiquaires de France*, 2006, p. 238-251.

CHAURAND Jacques, 1999, « Préface », in : LONGNON Auguste, *Les noms de lieu de la France : leur origine, leur signification, leurs transformations*, Paris, Champion.

CLOUZOT Étienne, 1914, « Les pouillés des provinces de France », *Journal des savants*, t. 12, p. 75-79 et 114-126.

DELMARE Bernard, 2012, « Pouillés, taxationes et comptes de décimes », in : HERMAND Xavier, NIEUS Jean-François et RENARD Étienne (dir.), *Décrire, inventorier, enregistrer entre Seine et Rhin au Moyen Âge*, Paris, École des chartes.

DUVAL Louis, 1903, *Rapport sur l'orthographe des noms de communes du département de l'Orne*, Alençon, Herpin.

DUVAL-ARNOULD Louis, 1972-1973, « État et carte du diocèse de Soissons d'après les listes bénéficiales de la fin du XIV^e siècle », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge-Temps modernes*, t. 84-2 et 85-1, p. 325-359 et 160-266.

FONT-RÉAULX Jacques de, 1952, « Listes bénéficiales en France et enregistrement des titres de bénéfices », in : *Miscellanea archivistica Angelo Mercati*, Città del Vaticano, Biblioteca apostolica vaticana, p. 281-296.

—, 1981, « Bibliographie des travaux de Jacques de Font-Réaulx », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, s. 7, vol. 2, p. 154-180.

FROESCHLÉ-CHOPARD Marie-Hélène, 1985, « Lieux de culte et peuple des saints au XVIII^e siècle, enquête en cours », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. LXXI, p. 281-320.

HUBERT Marie-Clotilde, 2000, « Vocables, lieux de culte et communautés humaines », *La Sauvegarde de l'art français*, n° 13, p. 8-21.

LEPELLEY René, 2003, *Dictionnaire étymologique des noms de communes de Normandie*, Caen/Condé-sur-Noireau, Presses universitaires/Corlet, 3^e éd.

MALSY Jean-Claude, 2003, « Un exemple de méthodologie en géographie historique : le précepte de Pépin III, maire du palais, en faveur du monastère de Saint-Denis (a. 751) », *Nouvelle revue d'onomastique*, n° 41-42, p. 73-132.

—, 2014, « Principes et méthode d'identification des noms de lieux appliqués aux documents relatifs au Pas-de-Calais », in : BODÉ Gérard et TAMINE Michel (dir.), *Noms des villes et noms des champs. Onomastique de l'Artois, du Boulonnais, des Flandres, de la Picardie : Actes du XIV^e colloque d'onomastique de la Société française d'onomastique (Arras, 15-18 octobre 2008)*, Charleville-Mézières, Institut Charles-Bruneau, p. 37-62 (*Parlure* 18-20).

MARIACCI Caroline, 1997, *Les noms de lieu du canton de Fayence (Var)*, Thèse, École nationale des chartes.

MAZEL Florian (dir.), 2008, *L'espace du diocèse : Genèse d'un territoire dans l'Occident médiéval, V^e-XIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires.

MIROT Léon, 1939, « Auguste Longnon », in : *Premier Congrès international de toponymie et d'anthroponymie (Paris, 25-29 juillet 1938) : Actes et mémoires*, Paris, Institut de phonétique de l'Université, p. 23-31.

PFISTER Max, 1994, « Falsche Latinisierungen volkssprachlicher Ortsnamen im Hochmittelalter (anhand des Pouillé du Pays Sénonais) », in : STACCIOLI Giuliano et OSOLS-WEHDEN Irmgard (dir.), *Come l'uom s'eterna : Beiträge zur Literatur-, Sprach- und Kunstgeschichte Italiens und der Romania. Festschrift für Erich Loos zum 80. Geburtstag*, Berlin, A. Spitz, p. 219-222.

PITZ Martina, 2014, « Macrotoponymie et microtoponymie : deux catégories rigoureusement distinctes ? Pour une approche méthodologique d'une relation intra-onomastique », in : BODÉ Gérard et TAMINE Michel (dir.), *Noms des villes et noms des champs. Onomastique de l'Artois, du Boulonnais, des Flandres, de la Picardie : Actes du XIV^e colloque d'onomastique de la Société française d'onomastique (Arras, 15-18 octobre 2008)*, Charleville-Mézières, Institut Charles-Bruneau, p. 321-344 (Parlure 18-20).

PouilléDiocRouen = « Polyptychum Rotomagensis dioecesis », *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XXIII, Paris, 1894, p. 228-329.

PouillésAix = CLOUZOT Étienne, *Pouillés des provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun*, Paris, Imprimerie nationale, 1923.

PouillésBourges = FONT-RÉAULX Jacques de, *Pouillés de la province de Sens*, Paris, Imprimerie nationale, 1962.

PouillésLyon = LONGNON Auguste, *Pouillés de la province de Lyon*, Paris, Imprimerie nationale/Klincksieck, 1904.

PouillésReims = LONGNON Auguste, *Pouillés de la province de Reims*, Paris, Imprimerie nationale/Klincksieck, 1907-1908.

PouillésRouen = LONGNON Auguste, *Pouillés de la province de Rouen*, Paris, Imprimerie nationale/Klincksieck, 1903.

PouillésSens = LONGNON Auguste, *Pouillés de la province de Sens*, Paris, Imprimerie nationale/Klincksieck, 1904.

PouillésTours = LONGNON Auguste, *Pouillés de la province de Tours*, Paris, Imprimerie nationale/Klincksieck, 1903.

SAUZET Madeleine et BOUYSSOU Marc, 1985, « La carte de Cassini et le culte des saints dans les diocèses de Chartres et de Blois », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. XCII, p. 145-159.

TAMINE Michel, 1998, « Quelques aspects de l'histoire religieuse ardennaise à la lumière de la microtoponymie : la diffusion de quelques hagionymes dans les Ardennes », in : BILLY Pierre-Henri et CHAURAND Jacques (dir.), *Onomastique et histoire - Onomastique littéraire : Actes du colloque d'Onomastique d'Aix-en-Provence (26-29 octobre 1993)*, Aix-en-Provence, Presses universitaires, p. 193-210.

VAN GENNEP Arnold, 1937, *Manuel de folklore français contemporain*, t. III, Paris.

VINCENT Auguste, 1937, *Toponymie de la France*, Bruxelles, Librairie générale.

VUE Blandine, 2011, « La micro-toponymie », in : ROBERT Sandrine (dir.), *Sources et méthodes de l'archéogéographie*, Besançon, Presses universitaires, p. 131-145.

NOTES

1. Ces « réflexions » doivent beaucoup à mes divers échanges avec Pierre-Henri Billy, du CNRS/LAMOP, que je tiens à remercier. Je tiens aussi à remercier vivement mon collègue aux Archives nationales Jean-François Moufflet pour la réalisation des cartes illustrant cet article.
2. Sur la vie et l'œuvre d'Auguste Longnon considérées du point de vue des toponymistes, voir MIROT 1939 et CHAURAND 1999.
3. CLOUZOT 1914 ; FONT-RÉAULX 1952.

4. DELMAIRE 2012.
5. Respectivement FONT-RÉAULX 1981 (notion de « richesse bénéficiaire » des évêchés) ; et DUVAL-ARNOULD 1972-1973, FROESCHLÉ-CHOPARD 1985 et SAUZET 1985 (histoire religieuse).
6. Voir seulement en dernier lieu BRUAND 2012. Notons toutefois que le récent regain d'intérêt de l'historiographie pour les problématiques spatiales et territoriales conduit à remettre à l'honneur ce type de source (voir notamment MAZEL 2008).
7. VINCENT 1937, p. 363-364 ; BILLY 2011, p. 637.
8. TAMINE 1998.
9. Respectivement MARIACCI 1997, t. I, p. 88, et HUBERT 2000, p. 13 ; VAN GENNEP 1937, p. 441. Citons également le point de vue général de Blandine Vue sur les documents « à but fiscal plus ou moins avoué », fournissant des listes de noms de lieux « prêts à l'emploi » et pour cette raison généralement considérés comme les « meilleures sources toponymiques » : « structur[ant] solidement le canevas de toute étude toponymique par leur densité de noms à une époque donnée et souvent par l'ordre spatial qu'elles apportent, [...] [ces sources] ne sont bonnes que si elles sont dûment critiquées et complétées par des sources “moins rentables” mais plus riches en éléments annexes qui ancrent les toponymes dans une réalité plus nuancée » (VUE 2011, p. 132).
10. Sur les relations entre comptes et pouillés, et l'utilisation des premiers pour réaliser les seconds, voir les remarques d'Étienne Clouzot : « Théoriquement, c'est la nécessité d'asseoir de manière équitable et sans contestation possible les taxes, procurations, décimes, dons gratuits [...] qui a déterminé la création des pouillés. Pratiquement, ce sont les comptes de ces impositions qui ont servi de base aux pouillés dressés pour les rectifier » (CLOUZOT 1914, p. 115).
11. Voir par exemple *PouillésReims*, p. 85-86 (*taxacio* du diocèse de Soissons, 1362) : mention des seuls bénéficiaires, souvent extérieurs au diocèse.
12. Dans un rôle d'impositions synodales de 1381 pour le diocèse de Soissons, seules les paroisses du doyenné de Chézy sont ainsi classées par ordre alphabétique (DUVAL-ARNOULD 1972, p. 354-355) ; il en est de même de celles des doyennés du Neubourg et de Louviers dans un pouillé rédigé vers 1370 pour le diocèse d'Évreux (*PouillésRouen*, p. 183-185).
13. Voir l'exemple de cinq paroisses citées, dans un compte de décime de 1351 pour le diocèse de Chartres, comme relevant de l'archidiaconé de Pincerai alors qu'elles lui sont extérieures (*PouillésSens*, p. 157-158).
14. *Nescitur ubi est*, pour trois paroisses du même diocèse, et dans le même compte (*ibid.*, p. 144A, 156G et 159D).
15. Voir l'exemple de *Iguicigniac*, paroisse figurant dans un compte de 1369-1370 pour le diocèse de Sens (doyenné de Provins) avec la mention *non reperitur in tota diocesi Senonesi* (*ibid.*, p. 84A). Il s'agit d'une mélecture complète de *Egligniacum* mentionné plus tôt dans le pouillé de 1350 (p. 26C), déjà cité dans le même compte (mais au doyenné de Montereau) sous la forme *Egligny* (p. 75C), aujourd'hui *Égligny* (Seine-et-Marne), non loin du doyenné de Provins. Sa présence dans la liste du doyenné de Provins peut être aussi bien due à une erreur du rédacteur de la source originelle qu'à une hypothétique appartenance antérieure de la paroisse à ce doyenné. La leçon *Iguicigniac* est issue d'une forme **Iguiligniac* probablement portée sur un pouillé ou sur un compte antérieur au XIV^e siècle utilisé par le rédacteur du compte (éléments communiqués par P.-H. Billy).
16. Exemples de pouillés réalisés à partir de documents plus anciens : pouillés nantais du XV^e siècle (*PouillésTours*, p. XLVIII et 272), troyen de 1407 (*PouillésSens*, p. XXIX et 321), langrois de 1436 (*PouillésLyon*, p. XXII et 145).
17. La liste de l'archiprêtre de Puycelci se termine ainsi par la paroisse de Labastide-de-Lévis, celle de Graulhet par La Salvetat-lès-Montdragon, celle de Monestiès par Labastide-Gabausse (*PouillésBourges*, p. 360, 362, 363) ; celle de Saint-Gervais par Cambon-du-Temple (p. 360) (éléments communiqués par P.-H. Billy). Les comptes de décime en revanche, parfois datés et

mentionnant le nom de leur auteur, résultent plus généralement d'une rédaction unique (*PouillésAix, passim*).

18. Respectivement *PouilléDiocRouen*, p. 329F, et *PouillésRouen*, p. 35-37 et 81B. Sur les paroisses d'Aliermont et les autres paroisses normandes créées par démembrement au XIII^e siècle, voir BEAUREPAIRE 1986, p. 49-52.

19. Cf. *PouillésRouen* p. V et n. 2.

20. Respectivement *PouillésSens*, p. 115F, et *PouillésReims*, t. I, p. 96A. Citons également *Villanova domini Senonensis* pour Villeneuve-l'Archevêque dans un compte du diocèse de Sens en 1369-1370 (*PouillésSens*, p. 72D).

21. *PouillésRouen*, p. 44E et 46E. LEPELLEY 2003, p. 259, propose pour étymon *Ultrensis portus*. La forme vulgaire *Tresport* est attestée dès 1184.

22. *PouillésSens*, p. 20C, 111A et 149H.

23. *PouillésRouen*, p. 207B, 225G et 238M, à comparer avec les formes vulgaires *Vinhenas* (1108) et *Vianass* (1202) (DUVAL, p. 38-39). Les clercs ne sont pas pour rien dans le destin onomastique pour le moins singulier de cette commune de l'Orne.

24. *PouillésSens*, p. 31A.

25. Respectivement *PouillésReims*, t. II, p. 517-557, et *PouillésSens*, p. 273-296. On relève toutefois dans le pouillé amiénois de 1301 que les paroisses désignées par un hagiotope sont mentionnées en latin pour les deux tiers d'entre elles (parfois en totalité comme pour le doyenné d'Airaines), ce qui témoigne d'une sensibilité particulière du rédacteur aux hagiotoponymes.

26. *PouillésSens*, p. 112D et E, et 116B.

27. *Ibid.*, p. 84C et D, et 93B et C.

28. À rebours de l'opinion commune, Martina Pitz relativise la distinction entre formes toponymiques tirées de chartes originales et formes tirées de copies, et la préférence généralement accordée par les toponymistes aux premières sur les secondes (PITZ 2014, p. 334 n. 44 et p. 335 n. 47).

29. Classement parfois établi selon des modalités déconcertantes : les prieurés sont ainsi fréquemment intercalés dans la liste des paroisses à la lettre P (comme *prior*), laquelle liste reprend ensuite aux lettres Q, R... (*PouillésSens, passim*).

30. Voir l'exemple d'un compte de décime de 1274 pour le diocèse d'Aix, où se trouvent successivement mentionnées les églises d'Aix, puis de Reillanne (près de Manosque), puis à nouveau d'Aix, puis d'Istres sur la rive occidentale de l'étang de Berre, localités trop éloignées à l'intérieur du diocèse pour permettre de supposer qu'il s'agisse là d'un itinéraire de visite (*PouillésAix*, p. 14A).

31. MALSY 2003 et 2014.

32. L'ordre est alphabétique pour les diocèses de Chartres, Troyes et Paris ; géographique pour celui de Meaux. De même, pour un compte de procuration de 1369-1370, l'ordre est alphabétique pour le diocèse de Sens, indéterminé pour les diocèses de Chartres, Auxerre, Orléans et Nevers (*PouillésSens*).

33. L'ordre est alphabétique pour Beauvais, Cambrai, Laon, indéterminé dans les autres diocèses (*PouillésReims*).

34. Voir *PouillésSens, PouillésRouen, PouillésReims, passim*.

35. C'est du moins ce qui ressort de sondages effectués dans les *taxaciones* de la province de Reims.

36. Pour un exemple de liste hiérarchique, voir *PouillésAix*, p. 216-219 (convocation synodale de 1363 pour le diocèse de Marseille). Un autre exemple éloquent est fourni par une convocation synodale du XVI^e siècle pour le diocèse d'Apt, liste d'époque tardive mais reflétant sans doute un

état ancien. Une forte proportion d'églises de cette liste est nommée au seul moyen du vocable, sans déterminant géographique. C'est ainsi que l'on rencontre trois *Sanctus Martinus*, deux *Sanctus Paulus*, deux *Sanctus Michaelis*, etc. (*ibid.*, p. 54-56). En l'absence de déterminant géographique, ce genre de liste ne pouvait avoir d'effectivité pratique (éviter les homonymies) que si l'ordre d'appel des différentes églises était parfaitement su et connu, incorporé pour ainsi dire par le clergé du diocèse.

37. Signalons que la mention de l'ordre observé dans les listes de bénéfices est apparue progressivement dans les notices introductives des volumes de la collection des Pouillés : absente chez Longnon, elle est ponctuellement présente dans les volumes édités par Étienne Clouzot (provinces d'Aix, Arles et Embrun, 1923) et beaucoup plus systématiquement dans ceux de Jacques de Font-Réaulx (province de Bourges, 1961-1962, provinces d'Auch, Narbonne et Toulouse, 1972).

38. Entre autres exemples, on relève ainsi que si *Tertre/Tartre* est généralement traduit par *collis* et *Moutier* ramené à *monasterium* (*PouillésSens*, p. 107A et 105J), *Bazoches/Basoché* en revanche n'est jamais ramené à son étymon *basilica*, signe de l'oubli de l'origine des noms de lieux issus de cet appellatif, dont l'évolution phonétique était déjà très avancée à l'époque de la rédaction des pouillés (*ibid.*, p. 22A, 46C, 73B, 77C, 80D, 103C, 104D, 118E, 122F, 135E, 151A...). Sur l'apport à la linguistique historique des formes toponymiques traduites, voir PFISTER 1994.

AUTEUR

SÉBASTIEN NADIRAS

Archives nationales (Paris)